

## **Organisation de l'UCC 4<sup>E</sup> pour le diplôme d'Entraîneur FFVoile Cahier des charges à destination des formateurs-tuteurs de l'UCC 4<sup>E</sup>**

La construction des compétences d'entraîneur s'appuie sur sa maîtrise d'un ou plusieurs supports de pratique, sur une expérience personnelle de la régates, sur une expérience d'encadrement de régatiers et sur des capacités de questionnement (problématisation), d'analyse et de résolution de problèmes de performance.

La maîtrise technique est attestée par la validation des 4 Unités de Compétences Techniques (UCT) : niveau 5 FFVoile consolidé par une expérience de la régates, permis de conduire les bateaux à moteur, attestations de natation et de premiers secours.

La maîtrise pédagogique est attestée par la validation de 6 Unités de Compétences Capitalisables (UCC) validation des compétences transversales de sécurisation (UCC 1 et 2) et d'animation (UCC 3) acquises lors d'une formation (moniteur ou entraîneur) ou par la VAE.

La formation pour la validation de l'UCC 4<sup>E</sup> est organisée par les ligues.

**Objectif:** La formation à l'UCC4<sup>E</sup> doit permettre de valider l'ensemble des compétences décrites dans le livret de certification de l'Entraîneur FFVoile. L'UCC4<sup>E</sup> vise à adapter si nécessaire les compétences d'animation transversales (par exemple construites dans le cadre d'une formation d'AMV) aux spécificités de l'activité d'entraînement sportif.

**Conditions d'organisation :** La formation à l'UCC4<sup>E</sup> doit permettre à l'entraîneur stagiaire de se construire une expérience d'entraînement à l'échelle d'une saison complète auprès de coureurs préparant les sélections à un championnat de France ou à une épreuve de grade III minimum.

**Programme :** Le programme de formation de l'UCC4<sup>E</sup> relève de la responsabilité du directeur de la formation. Il prévoit notamment :

- Le renforcement des compétences de l'entraîneur pour **la planification et la programmation de l'entraînement** d'une saison sportive dans l'optique de préparer un objectif sportif,
- Une formation à l'évaluation et la certification **du niveau 5 FFVoile**.
- L'intervention du référent territorial de la **détection** pour sensibiliser l'entraîneur stagiaire au repérage des qualités visées par le dispositif national de détection,



PARTENAIRE  
OFFICIEL



PARTENAIRE  
FÉDÉRAL

- Le renforcement des connaissances des **règles sportives** (RCV, RIR, règles de jauge d'un support de prédilection) et des modalités d'organisation de la pratique compétitive (calendrier et gradation, IC types et règlement entraîneurs),
- Le renforcement des connaissances sur le **développement des qualités physiques** des sportifs en y associant une approche préventive des risques traumatiques liés à la pratique,
- la connaissance des risques liés au **dopage** et autres conduites à risque liées à la pratique compétitive ainsi que les moyens de prévention et d'évitement (moyens de lutte contre le dopage, hygiène, nutrition),
- Le renforcement des connaissances sur les **fondamentaux tactiques et stratégiques** en situation de compétition par une meilleure compréhension de l'influence de la situation météorologique, des effets de site, du courant ainsi que le contexte de navigation en compétition,
- Le renforcement des connaissances de l'entraîneurs sur l'environnement professionnel de l'entraîneur pour lui permettre de se déplacer en autonomie avec un groupe de coureurs en respectant les obligations législatives liées à l'accueil et au transport collectif de mineurs.

Toutes ces connaissances, pour partie acquises au cours de la formation technique (niveau 5 FFVoile et expérience de la régate), sont consolidées et vérifiées en application au cours de la formation d'Entraîneur FFVoile lors des UCC3 et 4<sup>E</sup>. Pour les stagiaires titulaires du certificat d'AMV ou du diplôme de Moniteur FFVoile qui accèdent directement à l'UCC 4<sup>E</sup>. Il convient de vérifier ces connaissances et le plus souvent, de prévoir des temps de regroupement spécifiquement dédiés à ces aspects, nécessaires pour favoriser ensuite les progrès des sportifs. **Toutes ces connaissances seront vérifiées au cours de la certification de la qualification « entraîneur de club FFVoile » et également mobilisées lors de l'épreuve de certification de l'UCC5<sup>E</sup> et pour la validation de l'UCC6<sup>E</sup>.**

**Positionnement de l'UCC4<sup>E</sup>** : L'UCC5<sup>E</sup> permettra de former les entraîneurs stagiaires à la programmation de l'entraînement à l'échelle d'une séance et d'un cycle d'entraînement. Elle permettra également de les former à l'utilisation de l'outil vidéo et à l'analyse pratique de situations de navigation. Ces aspects feront l'objet d'évaluations formatives continues (UCC5<sup>E</sup>) qui contribueront à orienter le stagiaire pour la suite de la formation (UCC6<sup>E</sup>). En fin d'UCC5<sup>E</sup>, les stagiaires seront évalués formellement sur leurs **compétences d'analyse de la technique** par le biais d'une épreuve vidéo. Il leur sera demandé de caractériser la situation présentée et **d'analyser les conduites observées**. Pour cela, ils s'appuieront sur leur propre expérience de coureur, sur leurs connaissances du support observé et des fondamentaux théoriques permettant d'expliquer son rendement ; ils devront ensuite proposer des situations propices à développer les qualités des régatiers sur les principaux points observés.

**Pour ces raisons, l'UCC4<sup>E</sup> doit donc renforcer les connaissances relatives :**

- A la mécanique des fluides (variation des caractéristiques de l'air en surface, écoulement de l'air sur une ou plusieurs voiles, sur un plan d'eau en fonction des reliefs environnants),
- Aux réglages (mécanique des gréements, moyens et logique de réglages sur son support de prédilection).

Ces connaissances seront également évaluées lors de la certification de la qualification d'entraîneur de club FFVoile.

Par ailleurs, l'UCC6<sup>E</sup> sera consacrée au suivi de coureurs en situation d'entraînement et de régates avec un entraîneur tuteur national. Des connaissances spécifiques au jeu de la régates seront évaluées au cours des situations mises en place et des bilans organisés avec les coureurs en présence du tuteur.

**Durée préconisée de la formation :** La formation à l'UCC4<sup>E</sup> est la plus longue des 6 UCC de formation d'Entraîneur FFVoile. En effet, elle cumule une mise en situation de suivi d'une équipe visant une épreuve de grade III avec des modules de formation (regroupements d'entraîneurs stagiaires) de fréquence et de durée variables selon le niveau initial des participants. La durée minimale du suivi de coureurs {préparation/entraînements incluant le suivi de régates} est estimée à 10 jours et celle des modules de formation (apports de connaissances, préparation et bilan des séquences d'entraînement, échanges d'expérience) à 10 jours également, soit un total de 20 journées de formation en alternance.

**Implication du tuteur lors de la formation :** L'implication du tuteur lors de la formation et de la certification de l'UCC4<sup>E</sup> est estimée en moyenne à 5 jours pour la formation (interventions personnelles et coordination d'intervenants ponctuels) et 5 jours pour le suivi de coureurs (observation, préparation, supervision, bilans et conseils).

**Certification :** La validation des compétences de l'UCC4<sup>E</sup> est acquise pour le stagiaire titulaire du livret par la signature datée mentionnant le nom du certificateur au bas de la page correspondante du livret. Elle reste valable pendant la durée de validité du livret (4 ans à compter de la date de l'ouverture du livret). Au-delà, il conviendra de refaire valider les compétences.

Elle pourra, sous réserve du respect du cahier des charges de la certification, être complétée par la certification de la qualification « d'entraîneur de club FFVoile ».

Si les compétences ne sont pas constatées, il n'y a pas lieu d'annoter le livret. L'absence des éléments (date, identité et signature du certificateur) suffit à montrer l'absence, totale ou partielle, des compétences attendues.

La signature engage la responsabilité personnelle et professionnelle du certificateur.

000